



Lancement d'une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Afin de favoriser les modes de déplacement doux, professionnels ou de loisirs, la commune de Bénouville ainsi que son CCAS mettent en place une participation financière pour ses habitant.es à partir du 1^{er} mai 2021.

Combien ?

200€ : 150€ de la commune
+ 50€ de Caen la mer

Cette aide peut être cumulée avec l'aide de l'Etat.

100€ : participation du CCAS de Bénouville (à l'issue du dossier de l'Etat)

Qui ?

Revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à **13 489 €**

Une aide par personne dans la limite de deux aides par foyer

Comment ?

Formulaire de demande à compléter

Présentation d'une facture acquittée de moins de 3 mois